

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EDMOND-LES-PLAINES



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ aux citoyens de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, par la soussignée, Pascale Deschesnes, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité;

QUE le conseil Municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, le règlement 274-2021 ayant pour objet l'acquisition d'un terrain, secteur desservi par l'égout municipal, l'emprunt à même les derniers du fonds de roulement et l'imposition d'une taxe spéciale afin de le rembourser.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi;

Donné à Saint-Edmond-les-Plaines, ce 16^e jour du mois de novembre 2021.

Signé

Pascale Deschesnes
Directrice générale et greffière-trésorière